Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Le Conseil d'Etat communique

Dans sa séance du 30 avril, le Conseil d'Etat a décidé de donner aux étudiants grévistes la réponse suivante:

"Le Conseil d'Etat a confié la conduite du dossier au chef du Département de l'instruction publique et des cultes. Il lui renouvelle sa confiance dans ces négociations délicates. Il répondra sur le fond à vos revendications sur la base des propositions que M. Schwaab lui transmettra en fonction du résultat des séances de travail agendées.

Le Conseil d'Etat regrette qu'après avoir suspendu la grève, dès lors que le chef du DIPC avait accepté de fixer un calendrier dans le délai demandé par les étudiants, vous ayez décidé de la reprendre aujourd'hui. En effet, vous avez précisément obtenu satisfaction sur ce point. Le Conseil d'Etat souhaite néanmoins que le mandat donné au chef du DIPC puisse être rempli de manière constructive."

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mai 1997